

Marché de fournitures

ACCORD-CADRE
N° 2013-A01

Règlement de Consultation

Pouvoir Adjudicateur (PA) :

CHANTIER école
119-121 rue Damrémont
75018 Paris
Téléphone : 01.48.07.52.10
Télécopie : 01.48.07.52.11

Objet :

Achat d'articles de bureau et de fournitures courantes administratives pour CHANTIER école et l'ensemble de ses adhérents à jour de cotisation

Procédure de consultation utilisée : Appel d'offres ouvert

Date et heure limite de remise des offres : **le 28 septembre 2013 à 17h00.**

REGLEMENT DE CONSULTATION SOMMAIRE

| | | |
|-------------|--|---|
| ARTICLE 1. | ACHETEUR | 3 |
| ARTICLE 2. | OBJET..... | 3 |
| ARTICLE 3. | DECOMPOSITION EN LOTS..... | 3 |
| ARTICLE 4. | LIEUX D'EXECUTION..... | 3 |
| ARTICLE 5. | PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT..... | 3 |
| ARTICLE 6. | NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE..... | 3 |
| ARTICLE 7. | DUREE..... | 4 |
| ARTICLE 8. | DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES..... | 4 |
| ARTICLE 9. | DELAI DE VALIDITE DES OFFRES..... | 4 |
| ARTICLE 10. | FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT..... | 4 |
| ARTICLE 11. | OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES | 4 |
| 11.1. | Obtention du dossier :..... | 4 |
| 11.2. | Transmission sous forme numérique :..... | 4 |
| ARTICLE 12. | PRESENTATION DES RÉPONSES..... | 5 |
| 12.1. | Informations relatives à la candidature : | 5 |
| 12.2. | Informations relatives à l'offre :..... | 5 |
| ARTICLE 13. | JUGEMENT DES OFFRES | 6 |
| ARTICLE 14. | RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES..... | 6 |
| ARTICLE 15. | DISPOSITIONS DIVERSES..... | 7 |

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1. ACHETEUR

CHANTIER école,
Pouvoir Adjudicateur (PA)
représenté par son Président, Emmanuel STEPHANT
119-121 Rue Damrémont
75018 Paris
Tél. : 01 48 07 52 11
Fax : 01 48 07 52 12
Courriel : contact.national@chantierecole.org
URL : <http://www.chantierecole.org>
SIRET : 414 982 140 000 41

ARTICLE 2. OBJET.

Le présent accord-cadre a pour objet :

Achat d'articles de bureau et de fournitures courantes administratives pour CHANTIER école et l'ensemble de ses adhérents à jour de cotisation.

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.

Le présent accord-cadre se compose d'un lot.

Le présent accord-cadre sera exécuté par la passation de bons de commande.

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.

Le présent accord-cadre concerne tous les services de CHANTIER école et l'ensemble de ses adhérents à jour de cotisation (+/- 650 chantiers d'insertion).

CHANTIER école transmet, au minimum une fois par an, une liste complète des adhérents à jour de cotisation.

Une présentation de CHANTIER école est disponible sur son site internet: www.chantierecole.org

Les lieux d'exécution du présent accord-cadre est : France entière

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Nature du contrat : Accord cadre

ARTICLE 6. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

ARTICLE 7. DUREE.

L'accord-cadre prend effet au **15 octobre 2013** Il est passé pour une durée d'un (1) an et est renouvelable deux (2) fois, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au minimum 60 jours avant la date anniversaire de la notification.

ARTICLE 8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises par voie électronique à l'adresse indiquée plus bas (article 11.2) dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard : **28 septembre 2013 à 17h00.**

ARTICLE 9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

La validité des offres est de : **60 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 10. FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT.

La facturation sera établit et adressé à chacune des structures ayant passé commande de fournitures. Le mode de paiement choisi sera le chèque établi par la structure émettrice de la commande. Chacune des structures est responsable du règlement des factures dues au prestataire. CHANTIER école, ne pourra être tenue responsable que de ses propres commandes et en aucun cas, celles effectuées par ses adhérents.

ARTICLE 11. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES

11.1. Obtention du dossier :

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles **gratuitement** sur demande :

- soit par courrier électronique :

Adresse mél : raf.national@chantierecole.org

- soit par courrier postal :
CHANTIER école
A l'attention de Monsieur X.DEMANCHE
Responsable Administratif et Financier
119-121 rue Damrémont
75018 Paris

Pour ce faire, les entreprises devront mentionner sur la demande le nom de l'organisme, le nom de la personne physique en charge du dossier, une adresse postale et une adresse mél permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). Les entreprises peuvent aussi prendre connaissance du dossier de consultation de manière anonyme. Toutefois dans ce cas elles ne pourront être informées des éventuelles modifications intervenues au cours de la consultation.

La liste exhaustive des formats de fichiers autorisés pour la transmission électronique des fichiers du dossier de consultation est la suivante : .zip, .pdf, .doc et .xls,

11.2. Transmission sous forme numérique :

CHANTIER école ayant choisi de gérer la présente procédure sous forme totalement dématérialisée, les candidats sont tenus de transmettre leur dossier sous cette forme.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des dossiers est la suivante :

.zip, .pdf, .doc et .xls.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de CHANTIER école.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par CHANTIER école peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. La version de l'anti-virus utilisée lors de l'ouverture des dossiers par CHANTIER école est la suivante : Avast ! 130705-0.

La transmission des dossiers s'effectue à l'adresse suivante :

raf.national@chantierecole.org

Seuls seront ouverts les dossiers reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

28 septembre 2013 à 17h00

Les dossiers parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

ARTICLE 12. PRESENTATION DES RÉPONSES.

12.1. Informations relatives à la candidature :

Un dossier de présentation du candidat indiquant :

- *le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;*
- *les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;*
- *une liste des principales fournitures ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;*
- *l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations ;*
- *certificats éventuels de qualifications professionnelles des entreprises ;*

12.2. Informations relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- 3 *bordereaux des prix* renseigné selon les modèles (Annexes 1 à 3) figurant dans le dossier de consultation ;
- les *échantillons (objet et quantité) demandés dans le bordereau des prix (fin du document)*. Ces échantillons sont **exclusivement de la marque alternative proposée dans le bordereau** (marque distributeur, gamme écologique, ...) et font l'objet d'un envoi séparé, celui-ci devant parvenir au plus tard à la date limite de remise des dossiers ;
- un *accès à une interface de test de saisie et de validation des commandes* pendant toute la durée de la première quinzaine du mois d'octobre 2013 (du 30/09 au 10/10/2013); cette interface devra notamment permettre de simuler des commandes à partir du catalogue général du candidat
- une proposition de contrat cadre ;

Le présent Règlement de Consultation (R.C.) est conservé par le soumissionnaire.

ARTICLE 13. JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte **pour l'attribution des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération** :

- **Qualité du service : avant-vente, après-vente, retours : 20 % ;**
- **Prix unitaires du bordereau, prix catalogue et remise accordée hors bordereau, frais de livraison : 50 % ;**
- **Commande dématérialisée : convivialité, efficacité et praticité de l'interface des commandes : 30 % ;**

Les dossiers incomplets ou incorrects pourront faire l'objet d'un rejet. Les dossiers d'appel d'offres conformes feront l'objet d'un dépouillement et d'une analyse conformément aux critères sus indiqués.

CHANTIER école pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre par courrier.

ARTICLE 14. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

CHANTIER école se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire-part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard 8 jours après la date de la demande du dossier de consultation et 7 jours avant la date limite de remise des offres**, leur demande d'éclaircissement **sous forme écrite exclusivement** (de préférence par courrier électronique, ou par courrier postal, ou par fax), en identifiant obligatoirement :

- la consultation concernée ;
- l'identité et la qualité de la personne effectuant la demande, ainsi que l'adresse électronique à laquelle il lui sera répondu, si ces informations diffèrent de celles renseignées sur le profil acheteur lors du retrait du dossier ;
- le document du dossier de consultation faisant l'objet de la demande de précision ;
- la demande en elle-même, présentée de manière aussi précise que possible.

Cette demande sera transmise à l'adresse suivante :

CHANTIER école
A l'attention de Monsieur X.DEMANCHE
Responsable Administratif et Financier
119-121 rue Damrémont
75018 Paris
Courriel : raf.national@chantierecole.org

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais, sous forme de courrier électronique transmis au candidat ayant effectué la demande, et à toutes les autres entreprises ayant retiré le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou de manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

A Paris, le 29 juillet 2013